

## • ASSOCIATION INDÉPENDANTE DES PARENTS D'ÉLÈVES (A.I.P.E.)

Dimanche 27 février aura lieu le Carnaval de l'AIPE (dans le respect des règles sanitaires). Rendez-vous à 10h pour le départ du défilé sur la place du marché. Nous invitons tous les Gardonnais et leurs familles, ainsi que les associations à se joindre à nous.

Venez nombreux !

Pour plus de renseignements nous contacter au 07 66 74 88 69 ou [aipegardonne@gmail.com](mailto:aipegardonne@gmail.com)



## • BIENVENUE À GARDONNE

- **Chloé Branco** - Conseillère en immobilier-iadfrance.fr - 06 11 17 64 03  
Mail : [chloe.branco@iadfrance.fr](mailto:chloe.branco@iadfrance.fr)

### - **Welcome Crédits Move**

Hervé Laurent - Intermédiaire en opérations de Banque et services de paiement  
06 44 02 08 04 - Mail : [herve.lorent@sfr.fr](mailto:herve.lorent@sfr.fr)



## • DON DE SANG

Collecte sur RDV

BERGERAC  
Salle Anatole France  
33 rue Anatole France

- Lundi 28 février de 15 h à 19 h
- Mardi 1er mars de 15 h à 19 h
- Mercredi 2 mars de 15 h à 19 h



## • ANIMATIONS DE LA COMMUNE



- **REPAS POULE AU POT - Pétanque Gardonnaise - 20 février - 12 H**
- **CARNAVAL (Place du marché) - AIPE - 27 février - 10 H**
- **MARCHÉ CHASSEUR (Place du marché) - 6 mars - 8 H à 12 H**
- **BRIC À BRAC - Comité des fêtes - 17 avril - 7 H à 18 H**



*Ce ne sont pas les biens  
qui rendent heureux, mais le bon  
usage qu'on en fait.*

## • ÉDITO DU MAIRE

Chères Gardonnaises, chers Gardonnais,

En ce début du mois de février, nos dirigeants annoncent la possibilité d'arriver au bout du virus et de ses variants. Souhaitons que ce soit la réalité pour notre patience déjà mise à mal et non une promesse électorale...

Nos vies, nos écoles, nos associations et tant d'entreprises ou collectivités se sont retrouvées si perturbées par ces 2 années de pandémie, que nous ne pouvons qu'émettre le vœu de retrouver enfin une vie normale.

Samedi 29 janvier, les membres du conseil municipal et moi-même avons rendu visite à nos aînés en leur remettant un petit colis faute d'avoir pu, cette année encore, les réunir autour d'un repas convivial.

Cette visite, trop brève pour certains, est pourtant un bon moyen de garder le contact et d'avoir un petit échange amical. Il en ressort toutefois des témoignages d'isolement, de solitude et de manque de rapports humains, les nombreuses animations communales faisant cruellement défaut à certains d'entre vous.

En ce mois de février, la commission finances travaille sur le compte administratif 2021 qui nous permettra d'avoir une image fidèle de l'année écoulée. Nous préparons ensuite les éléments budgétaires pour l'année 2022 où des choix devront être faits face à l'inflation galopante dont nous sommes tous victimes.

La commission chargée des fossés s'est réunie quant à elle le 31 janvier dernier afin de définir les priorités sur l'entretien des collecteurs.

Je voudrais profiter de cet éditto pour féliciter nos agents, qu'ils soient au service technique, au service animation, au restaurant et au service scolaire ou au secrétariat, pour leur présence indéfectible et ce, malgré des contraintes familiales quelquefois difficiles.

Je souhaitais les remercier de n'avoir jamais failli à leur mission et, de ce fait, d'avoir pu ouvrir et faire fonctionner nos services.

Soyez également assurés que le conseil municipal et moi-même mettons tout en œuvre pour préparer le Gardonne de demain, ce village où il fait bon vivre et où nous pourrions nous rassembler enfin.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien à vous, votre Maire, Pascal DELTEIL.

## **Le mercredi 12 janvier 2022 à 19 h se déroulait la réunion du conseil municipal.**

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des vœux qui lui ont été adressés à la Mairie.

- Remerciements des familles MICHAUD et TUBIANA pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de leurs proches.

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1er décembre 2021.

Le procès-verbal de la séance du 1er décembre 2021 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

- Bilans 2021 du restaurant scolaire et du restaurant du centre de loisirs.

Les dépenses alimentaires du restaurant scolaire s'élèvent à 23 878,27 € et les recettes de l'encaissement des repas à 26 706,19 € avec un total de 13 058 repas servis.

Les dépenses alimentaires du restaurant du centre de loisirs s'élèvent à 7 633,53 € et les recettes de l'encaissement des repas à 6 404,32 € avec un total de 3 079 repas servis.

- Avance de trésorerie du budget principal au budget rattaché de l'assainissement collectif. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget assainissement est doté de l'autonomie financière depuis le 1er janvier 2021 qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie.

Le solde actuel de ce compte ne permet pas de couvrir les premières dépenses notamment l'échéance d'un prêt.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, dans l'attente de l'encaissement de prochaines redevances, d'allouer au budget assainissement une avance de trésorerie d'un montant de 30 000 € en provenance du budget principal, remboursable au plus tard avant la fin de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

- Décision modificative n°2 Budget Principal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'utiliser le crédit des dépenses imprévues (chapitre 22) inscrites au budget 2021 afin de couvrir une dépense exceptionnelle pour laquelle aucune dotation n'avait été prévue et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :	Dépenses	Recettes
022		
Dépenses imprévues	- 144,00	
7391172		

Dégrèvement taxe d'habitation sur logements vacants + 144,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette décision modificative.

- Décision du Maire portant sur le remboursement de l'avance de trésorerie de la commune au service assainissement.

## **• COMITÉ DES FÊTES**

Le vendredi 28 janvier 2022 à la salle du foyer club avait lieu l'assemblée générale du comité des fêtes.

Après la présentation des rapports d'activités et financiers a eu lieu l'élection du bureau :

- Présidente : Mme Annie Brouard
- Trésorière : Mme Paulette Gasnier
- Trésorier adjoint : M. Philippe Delteil
- Secrétaire : Mme Christine Lalizou

Le programme retenu pour 2022 sous réserve des contraintes liées au Covid :

- 17 avril le 28ème Bric à Brac
- 25 et 26 juin 2022, fête de la Saint Jean



## **• INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES**

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales afin de participer aux scrutins des présidentielles et des législatives 2022, pensez à venir le faire en mairie.

Cette démarche doit être faite avant le vendredi 4 mars 2022 à 16 h 30, munis des pièces exigées : pièce d'identité et justificatif de domicile.



## **• CALENDRIER FOOTBALL CLUB GARDONNE**

Rencontres à domicile

- 13/02/2022 - FC GARDONNE / LA ROCHE CHALAIS 2
- 06/03/2022 - FC GARDONNE / PAYS DE L'EYRAUD 2
- 27/03/2022 - FC GARDONNE / VILLEFRANCHE US

#TOUSDERRIERELEFCG

## • PÉTANQUE GARDONNAISE

vous invite à un repas « Poule au pot » le dimanche 20 février à 12 heures à la salle du Foyer Club.

Sangria  
Soupe Vermicelle  
Poule au Pot  
Légumes et Riz Blanc  
Salade et Fromage  
Dessert  
Vin et Café.

Prix : 18 € et 12 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Inscription avant le 15 février 2022 auprès de Fabienne Ferretti au 07 80 33 36 78

Passé vaccinal obligatoire  
Apportez vos couverts



## • UN CADEAU POUR NOS ANCIENS

Samedi 29 janvier 2022, dès 14 h, les membres du conseil municipal se sont rendus chez nos aînés pour leur apporter un cadeau composé de divers mets et sucreries.



Un bon moment de rencontre avec nos 122 anciens inscrits cette année.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande du percepteur l'acte administratif : « Décision du Maire portant sur le remboursement de l'avance de trésorerie de la commune au service assainissement » a été rédigé le 6 décembre 2021 et transmis au contrôle de la légalité le 7 décembre 2021.

- Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Dordogne.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Dordogne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention et autorisent Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

- Convention fourrière SPA 2022.

La SPA met à la disposition de la commune des locaux pour accueillir des animaux en errance ou en difficulté. En contrepartie des services rendus, l'indemnité versée à la SPA est fixée à 0,85€ par habitant.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention fourrière.

- Contrat CAE – Parcours Emploi Compétences.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un animateur en contrat PEC a démissionné au 31 décembre 2021.

Suite à cette démission le Maire propose de recruter un nouvel agent dans le cadre des contrats aidés CAE-CUI-PEC pour un emploi au service animation.

Le Conseil Municipal autorise ce recrutement.

- Bilan des effectifs de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un bilan des effectifs de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Service Administratif : 3 agents titulaires

Service Technique : 4 agents titulaires et 2 agents en contrats aidés

Service Animation : 5 agents titulaires et 2 agents en contrats aidés

- Demande de financement pour un voyage scolaire du Collège Georges et Marie BOUSQUET à EYMET.

Après débat, le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette demande de subvention avec 17 voix pour et 2 abstentions.

- Comptes rendus du Conseil Communautaire de la CAB des 8 novembre et 16 décembre 2021.

**Prochain conseil : le mercredi 2 mars à 19 h.**

## • DÉMATÉRIALISATION DE L'URBANISME

Vos démarches d'urbanisme en ligne

Depuis le 1er janvier 2022, nous sommes prêts à recevoir vos demandes de permis de construire en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Pour déposer en ligne, rendez-vous sur <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>  
Connectez-vous  
Déposez votre dossier

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

À chaque étape de votre projet, nos services vous renseignent et vous accompagnent.

Coordonnées :  
Mairie de Gardonne - 05 53 23 50 70  
[mairie.gardonne@wanadoo.fr](mailto:mairie.gardonne@wanadoo.fr)

Service Urbanisme de la CAB - 05 53 74 35 42  
[urbanisme@la-cab.fr](mailto:urbanisme@la-cab.fr)



## • EMPLOIS D'ÉTÉ

Comme tous les ans, tout Gardonnais âgé d'au moins 18 ans peut envoyer un CV et une lettre de motivation, à la mairie de Gardonne, avant le lundi 4 avril 16h30 dernier délai, pour travailler pendant les mois de juillet et août au camping municipal ou à la piscine municipale.

## • ASSOCIATION « UNIS VERS CONTRE CANCER »

L'Assemblée Générale annuelle de l'association a pu se tenir ce samedi 22 janvier à Gardonne. Le « Passe sanitaire » et les « gestes barrières » étaient, naturellement, de rigueur !

La présidente, Maryse LAVAL, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié monsieur DELTEIL, Maire de Gardonne, pour sa présence et la mise à disposition de la salle.



Malgré la pandémie l'activité de l'association a été presque normale dans la collecte et le tri des bouchons en dehors des périodes de confinements. Par contre, les manifestations extérieures ont subi de nombreuses annulations ou une plus faible participation du public.

Malgré tout, en 2021, les livraisons de bouchons se sont montées à 22 tonnes auxquelles s'ajoutent différentes activités qui ont généré, au total, plus de 10 000 €. Cette somme additionnée à celle de 2020, qui n'a pas pu être distribuée, soit au total 20 000 € sera répartie en février 2022, conformément au vote des adhérents, entre : Hôpital des enfants, oncologie, à Bordeaux, Institut BERGONIE à Bordeaux et Entraide Cancer Périgord Noir à Ste Mondane.

Ce fut l'occasion de remercier chaleureusement les adhérents, les bénévoles, les donateurs et toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de notre projet.

N'hésitez pas à nous rejoindre ou nous aider dans la mesure de vos possibilités.

Vous pouvez nous retrouver et nous contacter au 06 71 93 34 69 ou sur : <https://www.unisverscontrecancer.fr/> - facebook : Bouchons-Nous



unis vers contre cancer